

MEDULI

EHPAD



64, avenue Gambetta
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Tel : 05 56 58 16 33
Fax : 05 56 58 26 62
e-mail : contact@meduli.com

MOT D'ACCUEIL DE LA DIRECTION

Vous avez décidé de prendre contact avec notre établissement et nous vous en remercions.

Ce document vous présentera rapidement la vie de l'établissement et les services proposés aux résidents.

Sachez que si vous décidez de passer parmi nous un séjour, vous serez notre hôte et que l'ensemble du personnel sera à votre entière disposition pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.

Merci de votre confiance.



L'accueil

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Entre le vignoble du Médoc et les plages océanes, MEDULI est située sur la commune de Castelnau de médoc à 30 km de Bordeaux.



*Vignes
du Médoc*

L'établissement est implanté en milieu rural à environ 500 mètres du centre du bourg qui possède tous les commerces nécessaires.

L'accès à MEDULI est facilité par la présence de parkings et la commune est desservie par des transports en communs réguliers et confortables.

L'ensemble des professions médicales est

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres communicantes.



*Chambre
et cabinet
de toilette*

Le résidant peut accueillir un membre de sa famille pour déjeuner et peut s'absenter à sa convenance pour un ou plusieurs jours. Les animations quotidiennes et hebdomadaires (sorties, lotos, ateliers, anniversaires, gymnastique) sont gratuites.

Une bibliothèque bien fournie permet à chacun de s'évader et un billard français de s'exercer à l'adresse.



*Espace
détente*

L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la charte des droits et libertés des personnes âgées sont respectés.

CONDITIONS DE VIE

Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette complété par des installations sanitaires collectives au niveau de chaque unité de vie.

L'entretien des chambres est assuré par le personnel hôtelier.

La plus grande attention est apportée aux repas préparés dans l'établissement. Ils sont servis dans la salle à manger ou dans les chambres. Les résidents donnent leur avis quant aux menus grâce à la commission des menus.



Petit déj. 8h
Déjeuner : 12h
Dîner : 19h

*La salle de
restaurant*

Le personnel est à la disposition des résidents qui ont besoin d'aide pour s'habiller, manger ou se déplacer. Votre linge sera entretenu par une équipe compétente.

SOINS MEDICAUX ET PARA MEDICAUX

MEDULI est doté d'un personnel infirmier et soignant qui permet de maintenir l'autonomie des résidents.

L'équipe médicale est composée :

- d'un médecin coordonnateur
- de deux infirmières
- d'aides soignantes

Les résidents ont le libre choix de leur médecin qui signe une convention avec l'établissement le faisant adhérer au projet de soins de la structure.

Ils peuvent également choisir le médecin coordonnateur de l'établissement qui intervient alors à titre libéral.

Le personnel infirmier assure les soins infirmiers et le personnel aide soignant les soins de nursing.



*La salle
de soins*

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

Des agents de nuits assurent la surveillance nécessaire.

L'établissement est doté d'un système d'appel malade et tout résidant peut de jour comme de nuit avoir recours à l'intervention d'un soignant.

ADMISSION ET TARIFS

Après une visite par le candidat et sa famille, l'admission est prononcée par le Directeur après avis du médecin coordonnateur. Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarifications. Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résidant composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance.
- un tarif dépendance pris en charge par l'APA.
- un tarif soins pris en charge par l'assurance maladie.

Ces tarifs vous seront communiqués sur simple demande.



Plan de l'établissement

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire peut vous être donné sur simple demande.

Avant votre entrée, il vous sera remis le règlement de fonctionnement et un contrat de séjour qui compléteront ces informations.